

FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET DE JEU PROVENÇAL

13, Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Email : ffjp.siege@petanque.fr



CONSEIL

NATIONAL

Réunion des 22 et 23 septembre 2018

(Cette réunion s'est tenue à Marseille, au siège de la Fédération les samedi 22 et dimanche 23 septembre).

Etaient présents : M. CANTARELLI, Vice-Président délégué de la F.F.P.J.P. et l'ensemble des membres du Comité Directeur, à l'exception de Jean-Claude DESMULIE (excusé).

Mmes et MM. les Présidents de Comités Régionaux, ou représentants (R) : M. CHAUVIN (R Centre Val de Loire), Mmes COSTE (PACA), CHAPILLON (R Pays de Loire), MM. DUTRONC (Bourgogne Franche Comté), EVRARD (R Hauts de France), MACAIRE (R Ile de France), MIARD (Normandie), PASTOURELY (Nouvelle Aquitaine), PAOLI (R Corse), ROMAIN (Antilles Guyane), Mme SCHMITT (Grand Est), MM. THEARD (Auvergne Rhône Alpes), VENON (Bretagne), VALERO (Occitanie)

Y participaient : M. GRANDE, Directeur Administratif
M. PERONNET, Directeur Technique National
M. RODRIGUEZ, Directeur Technique National Adjoint

I. OUVERTURE : (Voir I. du CR du Comité Directeur)

II. COMPTE RENDU DE LA REUNION DES PRESIDENTS DES GRANDES REGIONS

(Réponse et/ou commentaire du comité directeur fédéral en italique.)

Les Présidents des Comités Régionaux se sont réunis vendredi. A cette occasion, ils ont abordé les sujets suivants :

➤ **Tenues vestimentaires sur les compétitions**

Actuellement nos règlements ne sont pas uniformisés sur les tenues autorisées dans chaque compétition.

En 2018, certaines régions ont déjà appliqué la règle d'interdiction des jeans (quelle que soit la forme et la couleur) ce qui n'a pas posé de problème aux organisateurs, aux participantes et participants de championnats régionaux (exemple Grand Est, PACA etc...)

Pour 2019, les présidents des Comités Régionaux demandent l'application obligatoire du port de la tenue sportive homogène (haut et bas) pour toutes les catégories et dans toutes les compétitions sauf dans les concours départementaux. C'est à dire interdiction du jean quelle que soit sa forme et sa couleur mais autorisation du bermuda de couleur uni. Il est demandé également à la fédération de diffuser une notice des tenues autorisées ou non avec photos à l'appui.

Le Règlement administratif et sportif devra être mis à jour avec les modifications qui seront validées par le comité directeur fédéral.

Le tableau final des tenues autorisées est présenté. Celui-ci a été soumis au vote et validé par le comité directeur (voir ANNEXE)

Remarque des Présidents par suite de la décision du comité directeur fédéral : le tableau proposé des tenues est satisfaisant même si quelques points supplémentaires proposés n'ont pas été retenus. Il montre une grande avancée dans la qualité de nos manifestations principales. Il y a lieu de le transmettre aux comités départementaux rapidement pour permettre d'en informer les clubs lors des différentes assemblées.

III. CHAMPS DE COMPETENCES DES COMITES REGIONAUX

Champs de compétences de Comités Régionaux : les Présidents de Régions estiment que le positionnement actuel des comités régionaux au sein de la FFPJP, dans ses missions et rapports conférés par la FFPJP à l'égard des organes déconcentrés départementaux est suffisant et n'a pas besoin d'être étendu. Ils demandent simplement qu'ils soient appliqués et respectés dans leur intégralité.

Cette question du positionnement des comités régionaux au sein de la FFPJP, dans ses missions et rapports conférés par la FFPJP à l'égard des organes déconcentrés départementaux - cas du CDF de FREJUS soulevé par la Présidente de la région PACA – est traitée sous chapitre « retour sur les CDF 2018 » par après.

IV. MINISTERE / CNOSE

Explications sont données au sujet de la Gouvernance du Sport et de la pétition CNOSE « Le Sport Compte » afin que les Présidents de Régions relayent avec leurs Comités Départementaux vers les clubs pour encourager nos licenciés à signer individuellement la pétition.

Nous avons reçu une lettre du Ministère des sports concernant la gestion du CD71 et du CR Bourgogne Franche Comté par suite d'une lettre du député Rémy REBEYROTTE du 11 Juin à Laura FLESSEL qui nous la retransmise datée du 20 Juillet 2018 et reçue au siège le 23 Juillet. Le Président concerné Robert DUTRONC nous a remis tous les documents lui demandés comme bilans financiers et compte-rendu d'AG qui ne font qu'attester de sa bonne gestion. Nous regrettons cette façon de procéder car la lettre du député ne contenait que des propos accusatoires assez vagues et sans précisions.

V. RETOUR SUR LES CHF 2018

Coupe des DROM : nous sommes, contrairement à l'an dernier en possession de tous les résultats des coupes des DROM.

Compte-rendu des délégués aux CDF : un formulaire standard est en cours de préparation par la commission compétente.

Organisation du Championnat de France Doublette féminin et Tête à Tête senior masculin à Fréjus (intervention de Lucette COSTE). Nous venons de vivre en PACA un championnat de France autorisé par la FFPJP, sans le soutien de l'organe déconcentré départemental ni d'un club affilié, et sans la moindre information à l'égard du Comité Régional, alors que se profile à l'horizon 2019, un nouveau championnat de France dans le même département et la même ville.

La présidente de la région PACA fait remarquer que les comités régionaux (voire même les comités départementaux dans certains cas) sont de plus en plus oubliés (volontairement ou non) dans les organisations de compétitions nationales (exemple championnat de France de Fréjus). Nous avons quelques craintes sur l'organisation du championnat tripléte 2019 qui aura lieu à Fréjus. Elle n'accepte pas, ainsi que le président d'Occitanie et d'autres présidents de comités régionaux, que certains organisateurs de championnat de France, ou autres compétitions nationales et internationales s'adressent directement à la Fédération.

A noter que ceci n'est que le rappel de ce qui avait été promis par Michel DESBOIS. (Conseil national de février 2018). La demande d'organisation d'un championnat de France devrait être faite par le comité départemental avec avis du comité régional qui se chargerait de la constitution du dossier en collaboration avec les organisateurs si ce sont des clubs (Convention avec l'organisme délégataire par exemple).

***Constat** : il est inutile de revenir sur les manquements, tellement ils sont nombreux (terrains, restauration, hôtellerie etc...) et réclamations relatives, concernant l'organisation du CDF 2018 de FREJUS. Nous sommes tous d'accord pour dire que c'était plus qu'insuffisant.*

***Réponse et décision** : le CD83 était bien partie prenante de l'organisation de FREJUS pour preuve la fédération lui a fait l'avance de subvention afin de régler l'Office de Tourisme dont c'est la particularité de la ville de gérer les manifestations.*

Après contact téléphonique immédiat de Joseph CANTARELLI avec Jean-Pierre NOBLE le CD83 affirme qu'il est bien l'organisateur délégataire de la FFPJP pour le CDF Triplette de 2019. Rendez-vous est pris avec le CD83 pour définir les conditions et modalités avec Laurent ROUGIER responsable fédéral des Championnats de France accompagné de Xavier GRANDE. Réunion à laquelle sera conviée la Présidente de la Région PACA.

Lettre de réclamation de la Présidente du CD82 pour manque de délégué fédéral au CDF Doublette Provençal de Montauban. En effet Laurent ROUGIER s'est retrouvé seul représentant fédéral en raison du désistement de la déléguée fédérale pour raison de santé, alors qu'il était en même temps impliqué dans l'organisation de son département.

Réponse : c'est la première fois qu'un tel incident se produit et reconnaissons le préjudice subi en présentant toute nos excuses au CD82 car nous n'avons pas pu trouver de délégué remplaçant dans le cours délai imparti. Nous reconnaissons toutefois que l'un ou l'autre membre du Comité Directeur n'ont pas mesuré l'aspect négatif de cette absence à Montauban sinon ils auraient pu se retirer de leurs autres obligations / délégations dont ils avaient la charge.

Décision : pour l'avenir nous désignerons d'office un délégué remplaçant en sus des titulaires et le nombre de délégués nécessaires par championnats sera strictement respecté.

Championnat de France Jeunes de CAEN : mail du 30/08/2018 de Serge MARTINEZ ETR et Président Délégué du CD65 concernant l'erreur qui s'est produite lors du championnat de France minimes 2018 à Caen dans le groupe numéro 13. A la quatrième partie entre les équipes 28 et 56 le score enregistré à la table de marque est 11 à 5 alors que le score réel et inscrit sur la feuille est 11 à 4. Cette différence de +1 et -1 a une incidence préjudiciable sur le classement final. Il nous fait de plus l'importante remarque que le règlement n'était pas disponible.

Réponse et décision : nous avons présenté nos excuses par écrit et le règlement a été mis sur le portail FFPJP sous rubrique Textes et Règlements.

Championnat de France DF et TTH : pour éviter que lors du championnat tête à tête masculin et doublette féminin et inversement que les spectateurs doivent suivre en même temps les 2 compétitions lors des parties finales nous étudierons le planning suivant pour le dimanche après-midi :

13h30 ou 14h00 : 1/2 finale tête à tête (masculin ou féminin)

14h30 ou 15h00 : 1/2 finale doublettes (masculin ou féminin)

16h00 ou 16h30 : finale du championnat tête à tête (masculin ou féminin)

17h00 ou 17h30 : finale doublettes (masculin ou féminin)

Cela permettrait :

- d'avoir un après-midi dynamique et sans temps mort pour le public et un meilleur confort pour le suivi des parties.

- la faculté pour la WEB TV de retransmettre dans l'intégralité les 1/2 finales et finales des deux compétitions.

Décision : Nous creusons l'idée et préciserons en novembre.

Participation des Juniors aux championnats Senior : jusqu'à présent, les juniors ont la possibilité de participer aux qualificatifs seniors. Le qualificatif Junior étant couplé avec un qualificatif senior, ils devront faire un choix. Une solution doit être trouvée par la fédération pour application dès 2019.

Les présidents de région proposent :

- L'obligation pour les jeunes de participer aux qualificatifs dans leur catégorie et non plus dans la catégorie supérieure avec surtout l'interdiction aux juniors de participer aux qualificatifs CDF Séniors avec l'argument qu'ils doivent privilégier leur catégorie.
- La refonte des catégories en tenant compte des âges, avec la suppression de la catégorie benjamin. (3 catégories : junior, minime, cadet)

Réponse : sous compte-rendu du Comité Directeur

Quota des équipes aux Championnats de France 2019 : dans le cas où les jeunes auront obligation de participer aux qualificatifs uniquement dans leur catégorie, voici la proposition faite à la DTN :

- Juniors : 96 équipes
- Minimes : 96 équipes
- Cadets : 128 équipes

Il est aussi demandé à la DTN de définir un nombre minimum d'équipes par catégorie aux qualificatifs départementaux (pour les comités qui qualifient encore par département) pour pouvoir qualifier aux championnats de France.

Réponse du DTN : le sujet a déjà été évoqué et nous avons laissé ce sujet à l'appréciation des régions.

Protocole : Il y a lieu, à notre avis, de revoir le protocole pour les championnats de France. La présentation avant les demi-finales ne paraît pas nécessaire et est beaucoup trop longue. Il serait préférable de le faire avant la finale.

Ceci rejoint la décision du comité directeur concernant le protocole (cf A-Commission Championnat de France)

Dans le protocole le président ou la présidente du comité régional local ainsi que les présidents des comités départementaux et régionaux présents des équipes en lice sont trop souvent ignorés ce qui n'est pas normal.

Il nous semble qu'ils sont déjà invités aujourd'hui, mais nous veillerons à ce que ce soit appliqué sur tous les championnats (sauf souhait contraire des concernés).

Nous souhaiterions que les menus du samedi midi, qui devraient être sportifs et plutôt diététiques, soient approuvés par le médecin fédéral.

Le médecin fédéral prend note de ce souhait.

Pour les parties se jouant dans le carré d'honneur et de plus avec la télévision, il devrait être fourni un but de couleur suffisamment voyant pour tous, avec obligation de l'utiliser. Les spectateurs dans les tribunes ont des difficultés à le voir suivant leur place.

Des buts de couleurs sont fournis pour les parties filmées par la Web TV. Il en est de même pour les parties retransmises sur la chaîne l'EQUIPE.

Il est constaté qu'un certain nombre de délégués des équipes ne respectent pas la réglementation sur les tenues qui est du ressort du jury (président ou membre délégué). Peut-être un rappel devrait être fait aux comités.

Un rappel sera fait auprès des comités départementaux et régionaux avant les prochains championnats de France.

Il y a lieu de reconsidérer l'utilisation du car podium (beaucoup trop de personnes qui ne sont pas membres de la FFPJP – question de sécurité surtout).

Il est rappelé que le car podium est réservé aux membres fédéraux, aux Graphiqueurs, à la WEB TV, à la presse, aux élus municipaux/régionaux du lieu de championnat invités par la FFPJP, à l'arbitre principal officiant sur la compétition. Le président du jury veillera à ce que cela soit respecté.

Dans le cas où le jury se réunirait, le délégué de l'équipe mise en cause devrait également être entendu et pas seulement les joueurs ou joueuses.

Championnats régionaux : sujet mis à l'ordre du jour à la demande de Joseph CANTARELLI à la suite de commentaires reçus de certains présidents. En effet pour des raisons géographiques, deux comités régionaux (Nouvelle Aquitaine et Auvergne/Rhône-Alpes) demandent la possibilité de ne pas qualifier obligatoirement les équipes par la région mais de rester à une qualification par leur commission territoriale dans le prochain mandat. Pour ces 2 régions il y a lieu de définir si les qualifications par les commissions territoriales valent qualification régionale.

Réponse : Il est rappelé qu'il était prévu que ce mandat permettait une période de transition devant conduire à l'harmonisation.

Décision : Par suite du vote au sein du comité directeur la possibilité de qualifier par les commissions territoriales est autorisée jusqu'à la fin du mandat (Pour : 11 ; Contre : 4 ; Abstention : 3 ; Non votant : 1)

VI. PROJETS

Création d'une « Journée Nationale Pétanque en Famille » : ce sujet figurait dans la boîte à idées de Michel DESBOIS. L'idée nous séduit et mérite d'être approfondie en inscrivant cette journée sur le calendrier unique, mais il faut préparer cette journée en apportant des idées sur ce que l'on veut en faire pour 2020.

Il existe déjà dans certains départements des rencontres qui pourraient servir de modèle :

- Un senior (licencié) avec son fils ou sa fille
- Un couple dont au moins un licencié + un fils ou une fille
- Une triplète formée de 3 joueurs ou joueuses de 3 générations différentes
- 3 joueurs ou joueuses de la même famille dont un jeune
- Un valide + un non valide (ne pas oublier d'intégrer les personnes avec un handicap physique ou mental)

Nous nous laissons le temps de la réflexion sur le sujet afin d'aboutir à une proposition.

Création du CNPJP (Centre National FFPJP Michel DESBOIS) : projet comprenant le siège administratif, une boutique SAOS et un Centre National de Formation dignes de ce nom, un boulodrome couvert de 32 ou 64 pistes, terrains extérieurs et parking suffisant, à présenter au Congrès de Troyes. Le financement prévu part de la vente du siège actuel, de subvention du Ministère et d'autofinancement à hauteur de 300 000€ par an vu de l'amortissement. A retenir les gains en termes d'organisation de nos stages et autres manifestations nationales en nos lieux propres. Ce projet est à finaliser pour le Comité Directeur de Novembre pour être présenté et soumis pour accord de principe au Congrès de Troyes.

VII. ASSURANCES :

En vertu de la loi du 1^{er} mars 2017, les fédérations sportives délégataires doivent souscrire des contrats d'assurance de personnes au bénéfice de leurs licenciés inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau couvrant les dommages corporels, causés par un accident survenu à l'occasion de leur pratique sportive de haut niveau, dont ils peuvent être victimes. Un décret fixe le montant minimal des garanties devant être souscrites par les fédérations.

Ce décret est paru le 4 octobre 2018 et fixe le montant minimal des garanties individuelles accident devant être souscrites au profit des SHN de la fédération.

Décision : nous sommes déjà assurés et les garanties sont déjà supérieures à celles fixées par le décret

VIII. PROJET FEDERAL

Le projet de la DTN est finalisé et a été présenté par Patrice RODRIGUEZ et Jean-Yves PERONNET aux membres du Conseil National. Nous avons constitué le groupe de travail pour élaborer le projet fédéral FFPJP à présenter et à soumettre au prochain Congrès de TROYES en lien avec celui présenté.

IX. PLANNING DES REUNIONS CD ET CN 2019

- Jeudi 10 janvier 2019 : CD FFPJP 15 :30 à TROYES
- Vendredi 11 et Samedi 12 janvier 2019 : Congrès FFPJP à TROYES
- Vendredi 08 au Dimanche 10 février 2019 : CD / CN FFPJP
- Vendredi 20 au Dimanche 22 avril 2019 : CD FFPJP (AJACCIO – CORSE)
- Vendredi 07 au Dimanche 09 juin 2019 : CD FFPJP
- Vendredi 27 au Dimanche 29 septembre 2019 : CD / CN FFPJP
- Vendredi 22 au Dimanche 24 novembre 2019 : CD FFPJP

X. CONGRES 2019

- Election partielle pour un poste en remplacement de Michel DESBOIS selon l'obligation de nos statuts en vigueur.
- Proposition de nomination de deux Présidents d'Honneur Claude AZEMA et Michel DESBOIS
- Déroulement du Congrès : nous aurons le Jeudi Comité Directeur FFPJP à 15 :30 puis le début du Congrès le Vendredi à 14 :00 consacré à la partie administrative. Puis le Samedi DTN & Formation suivi des projets Calendriers 2019 / 2020, suivi des votes sur le Projet Fédéral & Plan Stratégique, la Charte Ethique, la création du CNPJP Michel DESBOIS. Election du membre complémentaire suivie de celle du Président de la FFPJP. Nous prévoyons de mettre au vote une règle d'imposition ou non d'arbitres aux clubs.
- Récompenses : sont cités pour le Prix Bernard DUC : SAINT PIERRE LES ELBEUF (76) – PALAVAS (34)– PIERREFEU du VAR (83) et Ste FOY la Grande (33) et pour le prix Kiki AUSSARESES : Jean-Marc STABLER.

XI. CONGRES 2020 et suivants :

- Janvier 2020 : LE TOUQUET
- Décembre 2020 (électif et vaut pour Congrès 2021) : reste à convenir la date avec l'organisateur d'EVIAN
- 2021 : pas de Congrès puis Janvier 2022, Janvier 2023, Janvier 2024 et Décembre 2024 (électif et vaut pour Congrès 2025)

Question de tous les présidents : A quand une climatisation dans les salles de réunion ?

Nous n'avons pas prévu cette dépense vu le projet du projet de Centre National (CNPJP Michel DESBOIS) qui est en cours de réflexion. L'achat d'une climatisation mobile est envisageable.

XII. QUESTIONS DIVERSES

Pays de la Loire : en septembre 2017, nous avons proposé de limiter le nombre de nos championnats régionaux à 32 équipes maximum. En février nous avons déjà demandé au comité directeur de le faire. La fédération a-t-elle validé ?

Est-ce que ce nombre concerne également les jeunes ?

Décision : Le comité directeur valide cette proposition pour tous les championnats.

Occitanie : nous souhaiterions que l'on évoque la possibilité d'acheter via la SAOS 300 marqueurs à disposition sur le camion fédéral pour tous les championnats de France. Idem pour les cercles matérialisés.

Réponse : le car podium est déjà bien rempli ; mais nous allons y réfléchir.

Grand Est : Participation des joueurs étrangers dans les championnats de France.

Peut-on avoir des précisions sur la décision qui a été prise en mai par le comité directeur. « Décision pour 2019 : la participation à tous ces championnats de France et leurs qualificatifs est réservée aux joueuses et joueurs de nationalité Française. Pour tous ces championnats, peuvent être acceptés les joueurs ou joueuses ressortissants d'un pays membre de l'Union Européenne (UE) qui ne sont pas considérés comme étrangers. Dans le cas d'équipes composées de joueurs de l'UE, le joueur et l'équipe n'auront pas droit au titre et ni au maillot de Champion de France qui seront attribués à l'équipe de joueurs de nationalité française suivant au classement. » La décision qui a été prise pour 2019 n'est pas satisfaisante et peut poser problème.

Réponse : les joueurs de l'Union Européenne ne sont légalement pas considérés comme « étrangers ». Ils peuvent ainsi participer à nos championnats et prétendre au maillot de champion de France.

Nous devons approfondir la question de l'interdiction de participation des joueurs étrangers hors UE puisqu'il existe, entre autres, des accords entre la France et d'autres nations.

Décision : le texte final concernant la participation des étrangers UE et hors UE aux qualificatifs aux championnats de France sera définitivement précisé lors du Comité Directeur de Novembre 2018 et vaudra pour application 2019.

Grand Est : Dotation des concours régionaux : pourquoi est-il fait une différence entre les dotations seniors, féminines, mixtes, vétérans ? Pourquoi des dotations fixes ? Pourquoi ne pas mettre une dotation minimum et maximum pour chaque catégorie. Il serait souhaitable de remettre à jour le règlement qui date de 2012/2013.

Décision : le règlement des Concours Régionaux sera revu par le Conseil des régions.

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.
Gwenaëlle PAUGAM



Le Vice-Président délégué de la F.F.P.J.P.
Joseph CANTARELLI

